



**CONVENTION DE PRET D'ŒUVRES  
RENE CREVEL (1892-1971) CONFORT ET UTOPIE** **POUR L'EXPOSITION**

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L. 2122-22, et L. 2122-23,

**Vu** la délibération n°2021-77 du C.M. du 16 décembre 2021 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, conformément à l'article L.2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Cloud a décidé d'organiser au musée des Avelines, musée d'art et d'histoire de Saint-Cloud, sis 60 rue Gounod, 92210 Saint-Cloud, une exposition intitulée *René Crevel (1892-1971) Confort et utopie - L'esprit Art Déco*, du 17 novembre 2022 au 26 mars 2023,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'emprunter, à titre gracieux, trois œuvres de René Crevel, appartenant à  
afin de les présenter dans cette exposition,

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : DE SIGNER** une convention de prêt avec  
pour trois œuvres, d'un montant total d'assurance de 9 000 euros (neuf mille euros),

**ARTICLE 2 :** La directrice générale des services et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente convention,

**ARTICLE (En dernier article) :** Conformément à l'article. L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire rendra compte de ladite décision et ce, en vertu de la délégation reçue du Conseil municipal durant la réunion obligatoire de celui-ci.

Télétransmission de l'acte le :	2 9 SEP. 2022
Numéro AR. - Préfecture :	2 9 SEP. 2022
	22 17525
Publication électronique par Ville de Saint-Cloud le :	2 9 SEP. 2022
Acte exécutoire en date du :	2 9 SEP. 2022

Fait à Saint-Cloud, le 27 SEP. 2022

LE MAIRE,

  
Eric BERDOATI

